

séance n°9/20-26

CONSEIL MUNICIPAL
LE VAL DE GUEBLANGE

Compte-rendu de la séance ordinaire du 11 février 2021

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

2. AFFAIRES FINANCIERES :

2.1 Demande de subvention de l'Amicale des Secrétaires de mairie

Le conseil municipal décide de verser une subvention d'un montant de 100 € au titre de l'année 2021 à l'Amicale des Secrétaires et autorise le Maire à signer tout document correspondant

2.2 Demande de subvention DETR 2021 : pour la couverture de la commune en matière de protection contre l'incendie après consultation du SDIS

Le conseil municipal décide de retenir le montant de de 15 359 € HT soit 18.430,80 € TTC pour la demande d'aide financière déposée au titre de la DETR 2021, d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de 2021 et t d'autoriser le Maire à signer tout document afférent

2.3 Demande de subvention pour l'équipement de la nouvelle Mairie : rectification d'erreur matérielle

Coût de l'opération : 14 009 € HT soit 16 810,81 € TTC. Le conseil municipal précise que la présente délibération annule et remplace la précédente erronée en date du 18 décembre dernier et autorise le maire à signer toutes pièces correspondantes

2.4 Demande de subvention pour la sauvegarde la maison de Léo phase 2 (travaux de charpente, menuiseries, maçonnerie)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter le concours de la Région Grand Est, ainsi que celui de la Fondation du Patrimoine et de tout autre organisme concerné, et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches en ce sens, à signer tout document afférent et notamment la convention avec la Fondation du Patrimoine

2.6 Adoption des restes à réaliser au budget primitif de 2021

Le montant total des restes à réaliser s'élève à la somme de : 32 241,56 € en recettes et 236 909,35 € en dépenses. Le conseil municipal adopte ce point et autorise le maire à signer tout document correspondant.

3 ADMINISTRATION GENERALE

3.6 Déménagement des locaux de la Mairie du 8 rue de l'Abbé Monsieux au 9a rue de l'Abbé Monsieux et horaires d'ouverture au public.

Le Conseil Municipal décide d'établir les locaux de la mairie au 9a rue de l'Abbé Monsieux et fixe les horaires d'ouverture de la mairie comme suit : les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 14 h à 16 h.

4 AFFAIRES PATRIMONIALES

4.1 Régularisation de propriétés suite aux travaux d'aménagement de la rue Saint Paul

Le conseil municipal adopte la régularisation de propriété des parcelles 143/39 et 141/37 pour un euro symbolique, inscrit les crédits correspondants au Budget primitif 2021, autorise le maire, ou en son absence, Raymond BOUSCHBACHER, son adjoint chargé du patrimoine naturel, à signer tout document afférent.

4.2 Acquisition terrain des consorts Alles : Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge l'étude de sol devenue obligatoire depuis octobre 2020 et autorise le maire à signer tout document afférent

5 COMPTE RENDU DE DELEGATION : Le Maire a rendu compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal DIA BAUMLER/SCHLOSSER

6 COMMUNICATIONS

- Sébastien MANGIN expose le contenu de la réunion du lundi 08 février qui s'est tenue en mairie avec les agriculteurs.
- Le maire a fait un point sur la situation des agents communaux et proposition de formation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

7 DIVERS

7.1 Le Conseil Municipal décide de rechercher la meilleure solution pour satisfaire la demande de réfection du marquage du terrain de badminton émanant de l'association FORM CLUB.

7.2 Réouverture la déchetterie verte : le conseil décide qu'en l'état actuel de la pandémie et conformément aux directives gouvernementales, la déchetterie restera fermée jusqu'à instructions contraires.